

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 24 MARS 2011 à 19 H 00 à LOOZE**

NOTE DE SYNTHÈSE

1 - ENVIRONNEMENT

1. Marché pour « l'élimination des déchets ménagers et assimilés résiduels »

Il est proposé au conseil communautaire de retenir la Société COVED suite à l'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 mars 2011, l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères définies comme suit :

- Critère 1 : coût global

L'évaluation de la valeur économique portera sur le coût global apparaissant dans le détail estimatif témoin (60 %).

Les offres seront classées sur une échelle de 60, selon le calcul suivant :

$$\text{Note de l'offre A} = \frac{\text{montant de l'offre la plus économique} \times 60}{\text{Montant de l'offre A}}$$

- Critère 2 : critère technique(20 %)

L'évaluation du critère technique portera sur 2 sous critères

. organisation du service : 10 points

. sécurité, qualité et transmission d'information : 10 points

- Critère 3 : développement durable par une recherche technique diminuant les impacts sur l'environnement (20 %)

L'évaluation du critère environnemental portera sur 2 sous critères

. performances environnementales de l'organisation des prestations : 10 points

. caractéristiques environnementales du site de traitement et/ou de transfert : 10 points.

L'analyse est la suivante :

	SITA	COVED
réception et traitement sur le centre de traitement (HT)	254 400	220 800
TVA 5,5%	13 992	12 144
réception sur site de transit et transport jusqu'au centre de traitement (HT)	81 600	0
TVA 5,5%	4 488	0
cout transport régie	5 386	85 536
TOTAL ESTIMATIF ANNUEL EN € TTC (Hors TGAP)	359 866	318 480
NOTE	53,09	60

Critère n°2 : technique

L'organisation du service est très satisfaisante pour les deux candidats la note de 10 est donc attribuée. La sécurité, les procédures de qualité, la transmission des informations ont été jugées très satisfaisantes, ainsi la note de 10/10 peut être attribuée aux deux candidats.

Nom du candidat	SITA	COVED
organisation service/10	10	10
sécurité, qualité et transmission d'information/10	10	10
TOTAL/40	20	20

Critère n°3 : ENVIRONNEMENTAL .

A la lecture des éléments fournis par les candidats concernant ce critère les notes maximales peuvent être attribuées aux deux candidats.

Nom du candidat	SITA	COVED
performance environnementale de l'organisation de la prestation/10	10	10
caractéristiques environnementales du site de traitement/10	10	10
TOTAL/20	20	20

Classement des offres.

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	SITA	COVED
Critère n°1	53,09	60
Critère n°2	20	20
Critère n°3	20	20
TOTAL	93,09	100

2. Acquisition d'une parcelle de terrain : déchèterie actuelle

Afin d'agrandir la surface actuelle de la déchèterie, route de Chamvres, il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée BE n° 778p, d'une surface de 355 m² au prix de 2,00 € le m², soit une dépense totale de 710,00 €.

2 - QUESTIONS DIVERSES

3 - COMMUNICATIONS